

ou autre,—dans tous les domaines de l'activité. Et qu'entend-on par un tel service? Cela veut dire tout simplement la poursuite pratique de la guerre totale, effectuée d'une manière sensée, équitable et efficace. En un mot, que chaque homme au pays sera appelé à occuper l'emploi de guerre qui convient au moment et à l'endroit opportuns, et de la façon la plus avantageuse. C'est, en pratique, ce qu'on entend par la "guerre totale". Impossible de faire cette guerre, à défaut du recours que j'ai mentionné.

Je déclare au Gouvernement qu'il a la responsabilité de recommander au Parlement l'adoption de mesures visant à atteindre cette fin. Et j'ajouterai qu'il ne saurait s'y dérober. Qu'il ne craigne pas de remplir son devoir. Le peuple lui a confié la tâche de poursuivre la "guerre totale", il l'a libéré de tout engagement antérieur. A moins de renier ce mandat, à moins d'être prêt à voir tourner en hypocrisie et en faux semblant son programme de guerre, et à moins de vouloir encourir le blâme et le jugement sévère de la postérité, il lui faut accomplir son devoir. Au nom de tous les membres de l'opposition, je promets au Gouvernement qu'il aura notre appui en vue de l'exécution de tout programme de service sélectif national qui ne comporte pas de restrictions, et que nous lui ménagerons notre concours dans l'adoption de toute autre mesure qu'il estime nécessaire à l'heure actuelle.

Les membres de notre parti, et leurs commentants, sont désireux d'éviter toute querelle politique ou régionale à l'endroit de notre effort de guerre. Nous voulons et nous nous efforcerons d'obtenir l'unité nationale. A cette fin, j'exhorte le Gouvernement, le plus sincèrement du monde, à assumer la responsabilité qui lui incombe, c'est-à-dire à s'acquitter de son devoir.

Je ne crains pas les responsabilités qui incombent à une opposition dans un temps de grave crise nationale. Le Gouvernement est tenu de donner suite à la volonté du peuple canadien si clairement manifestée dans le récent plébiscite. J'ajoute qu'il est aussi responsable de tous les moyens adoptés pour répondre aux terribles et impérieuses exigences de la guerre. Ce fait n'allège en rien, cependant, les responsabilités de ceux qui constituent l'opposition. Nous avons des devoirs bien nets à accomplir et ils n'ont jamais été aussi clairement établis qu'à l'heure actuelle.

Quelle attitude prendra donc, alors, l'opposition? Lors du débat sur le discours du trône, dans lequel se trouvait indiqué le projet de tenir un plébiscite, j'ai eu l'honneur de proposer un amendement exposant les vues et les principes approuvés par l'opposition. La dernière partie de cet amendement était ainsi conçue:

[L'hon. M. Hanson.]

La Chambre exprime aussi le regret que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas jugé bon de recommander sans délai au Parlement des mesures additionnelles destinées à:

a) Mobiliser complètement la richesse, les ressources matérielles et, par mode sélectif, tout l'effectif du pays en hommes et en femmes afin de pouvoir assurer un effort de guerre national total sur n'importe quel théâtre des hostilités.

b) Répondre aux besoins impérieux de l'agriculture, de l'industrie et des forces combattantes de la nation;

c) Préparer la période de l'après-guerre.

L'opposition approuve les principes énoncés dans cet amendement. Nous croyons que, aujourd'hui comme à cette époque, la gravité de la situation exige la mobilisation complète et immédiate—j'insiste sur l'expression "immédiate"—de la richesse, des ressources matérielles et, d'après un plan sélectif, des hommes et des femmes du pays, et cela sans aucune limitation géographique ou autre. Nous croyons que le moment est venu de faire cela si le Canada doit faire dignement sa part dans ce conflit mondial.

Je vais énoncer en deux phrases l'attitude que nous prenons. Nous préconisons l'application immédiate et complète des vrais principes du service sélectif national administré d'une façon directe, nette et franche, sans aucune limitation géographique ou autre. Nous croyons que la mobilisation complète des ressources matérielles doit aller de pair avec le service sélectif national des hommes, de façon que la contribution de tous les citoyens et de toutes les catégories de citoyens se fasse d'une manière aussi égale que possible, et de façon que la nation puisse poursuivre une guerre totale ou illimitée sur n'importe quel théâtre des hostilités.

Je n'ai pas l'intention de traiter longuement aujourd'hui la question de la mobilisation de la richesse et des ressources de notre pays. L'article de la loi de mobilisation qu'on veut abroger en présentant ce bill n'impose de restriction qu'à l'utilisation du capital humain; il n'en impose aucune à l'utilisation des ressources matérielles. Dans ce dernier cas, le Gouvernement possède les pouvoirs les plus amples. Le Gouvernement doit être blâmé de n'avoir pas utilisé complètement les pouvoirs illimités qu'il possède sous ce rapport. Par conséquent, tant que la suppression de la limitation relative au capital humain n'aura pas été approuvée en principe lors de la deuxième lecture du bill, nous ferions bien, je crois, de limiter la discussion à ce point. Quand nous aurons approuvé en principe l'élimination des restrictions qui se trouvent actuellement dans la loi, nous pourrions alors aborder immédiatement l'étude des méthodes qui permettraient d'utiliser toutes nos ressources, matérielles et humaines, sans limitation aucune.